

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : CIUSSSCN-OC-2021-14

Date d'émission originale: 2021-10-06

Date de révision prévue : 2024-10-06

Référence à un protocole

OUI  NON

PRO-2021-14-Initier des mesures diagnostiques chez l'usager infecté par le virus de l'hépatite C (VHC)

**Objet : Initier des mesures diagnostiques chez l'usager infecté par le virus de l'hépatite C (VHC)**

|  | Version antérieure | Dernière version                              |
|--|--------------------|---|
| <b>Recommandée par</b><br>Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles<br>Le comité de pharmacologie<br>Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire<br>Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers |                    | 2021-09-13<br>2021-05-26<br>N/A<br>2021-03-11 |
| <b>Adoptée par</b><br>Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens   |                    | 2021-10-06                                    |

### PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

### DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

| X | Directions   | Secteurs (préciser)  |
|---|--|--|
| X | Direction de santé publique (DSPub)  | Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEPS) |
|   | Direction du programme jeunesse (DJ)   |  |
|   | Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)  |  |
|   | Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)  |  |
|   | Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP) |  |
|   | Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)  |  |
|   | Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)  |  |
|   | Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)   |  |
|   | Direction des services professionnels (DSP)  |  |
|   | Direction des services multidisciplinaires (DSM)   |  |

### SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager ayant reçu un test de dépistage positif au test de recherche qualitative de l'acide ribonucléique (ARN) du VHC, âgé de 14 ans et plus, appartenant à la clientèle suivie par le programme SIDEPS.

## ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

---

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, y compris le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

## INDICATIONS

---

- Usager ayant reçu un résultat positif au test de recherche qualitative de l'ARN du VHC;
- Usager qui accepte le suivi offert au programme SIDEP.

## INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

---

- Permettre le suivi clinique adéquat de la maladie chronique de l'usager;
- Faciliter l'accessibilité au suivi conjoint de la clinique;
- Effectuer les analyses de laboratoires et diagnostiques nécessaires à l'évaluation et au suivi médical avant que le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPSPL) ne voit l'usager, permettant ainsi une meilleure efficacité des services.

## CONTRE-INDICATIONS

---

Aucune.

## PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

---

Référer au protocole médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale : *PRO-2021-14-Initier des mesures diagnostiques chez l'usager infecté par le virus de l'hépatite C (VHC)*.

## LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

---

Si une analyse de laboratoire ou diagnostique se situe hors des cibles normales attendues.

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

---

Le professionnel consigne ses interventions au dossier de l'usager et avise le médecin ou l'IPSPL dans le respect des limites de cette ordonnance, de son champ de pratique ou selon son jugement clinique.

## OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

---

MSSS. (2020). *La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C* – Guide pour les professionnels de la santé du Québec : mise à jour. 83 p. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-267-01W.pdf>.

MSSS. (2020) *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)*. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

---

Dre Lucie Deshaies, médecin de famille

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

---

Dre Lucie Deshaies.

**VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE**

---



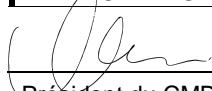
Directrice des soins infirmiers et de la santé physique par  
intérim, Mme Sandra Racine

2021-10-06

Date

**APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)**

---



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2021-10-06

Date